des jugements enregistrés dans les diverses cours de district du *Haut-Canada*, et des émoluments reçus par les divers greffiers d'icelles, y compris leurs honoraires dans les affaires de banqueroute pour la dite année.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Considération du discours.

L'ordre du jour pour prendre en considération le discours de son excellence le gouverneur général, aux deux chambres de la législature provinciale étant lu;

La chambre a en conséquence procédé à prendre le dit discours en considération.

M. *Fergusson* a proposé, secondé par M. *Armstrong*, et la question ayant été proposée, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour remercier son excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé du haut du trône, à l'ouverture de la présente session du parlement;

Pour assurer son excellence, que cette chambre se joint cordialement à elle pour regretter profondément la mort de la Reine douairière, princesse qui, par ses nombreuses vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté;

Que les évènements de l'année dernière et la nécessité où l'on s'est trouvé de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, ayant imposé à son excellence le devoir de considérer, pendant la vacance, le sujet important qu'embrassait l'adresse de cette chambre de la dernière session, relativement aux lieux où la législature devait à l'avenir tenir ses sessions, son excellence, en donnant effet à la demande contenue dans cette adresse, et en convoquant le parlement dans ce lieu, a donné une nouvelle preuve de son désir de se rendre aux vœux du peuple, exprimés par l'organe de ses représentants;

Que cette chambre espère avec son excellence, que les changements importants récemment introduits dans les lois de navigation impériales, et les améliorations opérées sur les canaux provinciaux, tendront à avancer grandement les intérêts commerciaux de la province, et à diriger par la voie du *St. Laurent* une partie considérable de l'émigration de l'*Europe* vers ce continent;

Que c'est avec beaucoup de plaisir que cette chambre apprend de la bouche de son excellence, que les nouvelles récentes d'*Angleterre* indiquent une amélioration marquée dans la valeur des effets canadiens sur le marché britannique; et elle assure son excellence que, de son côté, elle n'omettra rien qui puisse avoir l'effet d'augmenter cette confiance renaissante;

Que cette chambre sent toute l'importance qu'il y a pour ces colonies, de placer le commerce entre les provinces britanniques de l'*Amérique* du *Nord* sur le pied de la plus entière liberté; et elle se réjouit d'apprendre que son excellence, pendant la vacance, est entré en communication sur ce sujet avec les lieutenants gouverneurs de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'*Ile du Prince Edouard*, et avec le gouverneur de *Terreneuve*, et d'assurer son excellence qu'elle est prête à donner au gouvernement exécutif les pouvoirs nécessaires, pour le mettre en état de répondre avec libéralité aux avances des sœurs colonies;

Que cette chambre apprend avec plaisir qu'une mesure pour l'établissement du libre échange entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, de certains articles du crû de chacun de ces pays, correspondante à celle qui a été passée sur le même sujet par la législature de cette province, pendant sa dernière session, est maintenant soumise aux délibérations du congrès de ce pays;

Que cette chambre est heureuse d'apprendre que, par un acte passé dans la dernière session du parlement impérial, l'entier contrôle des postes intérieures dans l'*Amérique Britannique du Nord*, est transféré aux autorités provinciales; et elle est prête à adopter toutes les mesures ultérieures relatives à ce sujet qui pourront être nécessaires pour assurer aux habitants de ces provinces les avantages d'un tarif postal uniforme et peu dispendieux;

Que la convenance d'augmenter la représentation parlementaire de cette province, ne manquera pas d'occuper de nouveau son attention;

Que cette chambre s'occupera avec la plus grande attention de toute mesure qui sera soumise à sa considération, basée sur le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la direction, discipline et régie du pénitencier provincial; et elle sent que la richesse et la population croissantes de la province, et l'aversion que soulève de plus en plus la peine capitale, font qu'il est devenu de la plus haute importance de donner au système de discipline établi dans cette institution et les prisons, toute l'efficacité possible pour la prévention du crime et la réforme des criminels;

Qu'elle sera heureuse de recevoir les communications des commissaires de sa majesté pour l'encouragement de l'exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, qui devra avoir lieu à *Londres* en 1851,—lesquelles ont été transmises à son excellence par le principal secrétaire d'état pour les colonies; et elle a la plus grande confiance que l'espoir exprimé par son excellence, que l'industrie et les productions du *Canada* seront convenablement représentées en cette occasion intéressante, ne sera pas déçu;

Que cette chambre est heureuse de voir que la pratique et la procédure de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, ont été mises sur un pied plus propre à faciliter les affaires de la cour et à diminuer les frais pour les plaideurs;

D'assurer son excellence qu'elle ne manquera pas de prendre en sa plus sérieuse considération, comme étant d'une importance analogue, sinon égale, la juridiction et la pratique des cours inférieures dans cette partie de la province, dans la vue d'en étendre la sphère d'utilité, et de diminuer autant que possible les frais de justice.

Que les institutions municipales et la construction de prisons et de cours de justice dans le *Bas-Canada*, ainsi que les lois pour le choix et le rapport de jurés, et celles pour l'imposition de la propriété pour des fins locales dans le *Haut-Canada*, occuperont aussi sa sérieuse attention;

Que cette chambre ne manquera pas de donner sa plus sérieuse considération aux comptes publics de l'année dernière, et au budget de l'année courante, lorsqu'ils lui seront transmis par son excellence;

Que cette chambre reçoit avec une satisfaction particulière, la recommandation de son excellence relative à une enquête sur les revenus et les dépenses de la province; et que la considération de cet important sujet ainsi présenté sous la plus haute sanction, ne manquera pas d'être accompagnée de résultats avantageux, tant pour dissiper des espérances illusoires, que pour opérer tous les retranchements qui seront praticables, sans nuire à l'efficacité du service public;

D'assurer son excellence qu'elle peut compter sur la bonne volonté de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le maintien du crédit public; et que de tous les devoirs qui se rattachent à l'accomplissement de ses fonctions législatives, c'est celui qu'elle regarde comme le plus sacré;

Que cette chambre partage l'opinion de son excellence, que, dans l'exercice de la prérogative dont elle est revêtue, il était de son devoir de manifester la désapprobation de sa majesté, contre la marche suivie par des personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont formellement avoué le désir d'amener la séparation de cette province, de l'empire dont elle forme partie;

D'assurer son excellence que les vues émises par